

écco

ÉDITION FRANÇAISE



ECO est publié par les Organisations Non Gouvernementales lors des conférences majeures depuis la conférence de Stockholm sur l'Environnement en 1972. Cet exemplaire est produit de façon collective par les groupes mondiaux du Réseau Action Climat présents à Delhi, Octobre 2002.

Le menu de base pour COP 8

Bien que cette 8e COP soit parfois qualifiée de "technique", son ordre du jour comprend des éléments essentiels à la fois pour la crédibilité environnementale du Protocole de Kyoto et pour que les politiques à venir abordent le changement climatique et ses impacts de manière adéquate et équitable. Pour l'instant, nous en sommes loin ! Kyoto, avec toutes ses échappatoires (hot air, puits... vous connaissez ça par cœur) ne constitue qu'un premier pas très modeste dans la lutte contre le changement climatique.

De plus, le Protocole n'est même pas assuré d'entrer en vigueur. Bien que plus de 90 pays l'aient ratifié, parmi lesquels l'UE, le Japon, la Pologne, la Chine, le Brésil et l'Inde, le seuil de 55 % des émissions de CO2 des pays industrialisés en 1990 n'est toujours pas atteint. La Russie, le plus grand bénéficiaire des échappatoires contenues dans les accords des dernières années, n'a toujours pas ratifié. Il en est de même du Canada, qui continue son chantage en réclamant des "crédits pour exportation d'énergie propre", principalement du gaz naturel, aux Etats-Unis.

De plus, la plupart des pays industrialisés n'ont pas mis en place les politiques qui puissent leur permettre d'atteindre les objectifs de Kyoto sur leur sol. Les émissions continuent à croître de la Norvège à l'Espagne et du Canada à l'Australie, sans parler des Etats-Unis qui, depuis quelques années, ont dépassé la Chine en devenant le premier consommateur mondial de charbon.

L'une des rares lueurs d'espoir, dans un tel contexte, est le récent engagement par l'Allemagne de réduire ses émissions de CO2 de 40 % en 2020 par rapport à 1990 à condition que l'UE, qui comprendra alors au moins 25 nations, réduise les siennes de 30 %.

Pour les ONG, au moins quatre éléments de l'ordre du jour se doivent d'être traités à Delhi.

Le Mécanisme pour un Développement Propre : vers un leadership du Bureau exécutif ?

Le Bureau exécutif du MDP (BE) a eu un an pour mettre sur pied sur le MDP. Bien qu'il ait fait avancer le processus, des lacunes existent encore qui laissent ouverte la question de savoir si le MDP sera un véhicule pour un développement propre, avec de réelles réductions d'émission, ou bien une énorme échappatoire ne poursuivant aucun objectif environnemental ni de développement durable.

Des projets sont actuellement en cours de validation, alors qu'ils auraient eu lieu de toute façon. Parce que les crédits du MDP permettent une augmentation des émissions dans les pays de l'annexe I, les projets non additionnels sont évidemment mauvais pour le climat. Ils sont également mauvais pour les pays d'accueil, puisqu'ils ne représentent aucun nouvel investissement ou transfert de technologie avancée. Bien au contraire, les projets non-additionnels permettent un transfert de richesse pour les participants, qui sont fréquemment originaires des pays de l'annexe I.

De la même manière, la méthodologie sur les bases de références (baseline) est élaborée pour maximiser les crédits et passer outre l'approche conservatrice, elle même faite pour éviter une comptabilisation trop généreuse. Dans un contexte où le prix du carbone est bas, les bases de références conservatrices sont sur le point d'être sacrifiées à la demande d'acheteurs de crédits de carbone plus que radins. La qualité variable de la conception de projets et des méthodes de validations ont besoin des lumières du BE, en commençant par un clair rejet des pires contrevenants. Les projets qui auraient eu lieu de toute façon (ou qui ne s'embêtent même pas à présenter un argument sur l'additionnalité) devraient être mis au panier et exclus pour l'avenir. Les

Par ici la monnaie !

A cop7, les gouvernements ont accepté de créer de nouveaux fonds pour soutenir les efforts des pays en développement (PED) menant des activités pour faire face au changement climatique, et à l'adaptation en particulier. Ces fonds comprennent :

- le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (PMA), pour soutenir les PMA dans l'élaboration d'une évaluation rapide de leurs priorités nationales sur l'adaptation;
- le Fonds spécial sur le Changement Climatique, pour financer l'adaptation, le transfert de technologies, la réduction des émissions, et la diversification économique (dont notamment l'OPEP) ; et
- le Fonds d'Adaptation, pour assister les PED qui mènent des projets d'adaptation, qui devrait être alimenté par les " recettes " de l' " impôt sur l'adaptation " tiré du MDP autant que de contributions volontaires.

A Cop6bis, à Bonn, sans pour autant décider qui payerait quoi et quand, l'Union Européenne, le Canada, l'Islande, la Nouvelle Zélande, la Norvège et la Suisse ont collectivement promis de fournir 410 millions US\$ par an pour 2005. Or, maintenant, ces mêmes pays affirment que l'argent versé à travers le réapprovisionnement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et d'autres voies bilatérales et multilatérales non spécifiées, pourra être comptabilisé dans ce total. Il est ainsi difficile de savoir quel montant sera mis à la disposition de ces fonds.

Le mois dernier, l'argent tiré de l' "impôt sur l'adaptation" fut aussi ajouté à la liste (cf. note 7 de bas de page) du Rapport du FEM sur l'application de la Convention, alors que les fonds du FEM sont supposés exclure l'argent du MDP. De plus, l' "Impôt sur l'adaptation" des projets MDP ne verra certainement pas le jour avant la fin de la première période d'engagement, une fois que les recettes des projets MDP seront accessibles. Depuis la création de ces nouveaux fonds, le

bases de référence et les tests d'additionnalité devraient être clairement transparents et conservateurs. Les autres faiblesses incluent la soutenabilité environnementale des projets et la participation du public dans la phase de validation.

Le Bureau exécutif du MDP doit se souvenir qu'il lui a été confié la responsabilité d'assurer l'intégrité du MDP. Le pouvoir implique la responsabilité.

Les puits dans le MDP

Conservier les définitions du reboisement

Bien que les ONG aient de sérieuses réserves sur les décisions existantes, nous rejetons toute réouverture d'un texte décidé à Marrakech car cela créerait un précédent inacceptable. La majorité des Parties, comme le Costa Rica, la Chine, le Chili et tous les pays de l'Union Européenne, soutiennent le maintien de définitions cohérentes pour tous les articles. La COP doit clairement rejeter toute proposition de modifier la date de référence du 31 décembre 1989, car cela créerait une incitation perverse à déboiser à l'avenir, réduirait encore le prix des crédits issus des puits et saperait les projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. De plus, il est clair que suffisamment de données existent pour utiliser l'année de base 1990, aussi " les données " ne sont pas une raison de rouvrir une interminable discussion.

Pas de plantations industrielles monospécifiques

L'ensemble des Parties devraient donner un signal clair aux développeurs de projets que les plantations industrielles monospécifiques ne seront pas éligibles au MDP.

Ce type de projets menace la biodiversité et les opportunités de développement local durable, et ainsi mine l'intégralité même du MDP. Bien que ces projets seront probablement exclus grâce à des règles rigoureuses de comptabilisation du carbone sur l'additionnalité, les fuites et la permanence, ECO presse les Parties d'exclure explicitement de tels projets du MDP. Sans cela, les ONG n'aurait pas d'autre choix que de les dénoncer publiquement, pour la sauvegarde de l'intégralité environnementale et sociale du MDP.

ECO est content de voir émerger un consensus pour traiter la permanence par l'approche T-CER (réductions d'émissions certifiées – temporaires, d'une durée de vie de 5 ans), la seule approche crédible (mais non une solution complète) à ce problème spécifique aux puits. Les Canadiens ont encore raté le train: sans attribuer une responsabilité claire en cas de "ré-émissions", la proposition canadienne sur l'assurance ne peut être prise au sérieux. Certains éléments de leurs suggestions sur la gestion des risques pourraient être

approfondis et repris, mais non se substituer au régime de responsabilité des T-CER.

ECO était moins content de constater le manque total de critères d'évaluation pertinents sur les aspects sociaux et environnementaux, ainsi que la présence de procédures cohérentes pour les appliquer. Cop9 devrait adopter des règles qui confirment sans ambiguïté le principe accepté sur les activités LULUCF, selon lequel elles "contribuent à la préservation de la diversité biologique et à l'usage durable des ressources naturelles".

Science

La communauté scientifique et le GIEC devraient examiner des scénarios à faible concentration de CO₂.

La dernière réunion du SBSTA a demandé aux Parties de fournir des contributions quant aux questions qui doivent être examinées plus avant par la communauté scientifique. L'une des principales concerne la gamme des scénarios à faire explorer par les grands modèles climatiques, pour qu'ils puissent être utilisés pour les études d'impact et l'adaptation. Les scénarios d'émission qui entraîneraient un réchauffement important ont été ou sont testés par les principaux groupes de modélisateurs à la demande du groupe du GIEC sur l'évaluation des impacts. Les scénarios à faibles émissions ne le sont pas alors qu'ils sont essentiels à l'évaluation du changement climatique et en particulier pour évaluer plus en détails les dommages qui peuvent être évités par les politiques de réduction des émissions.

Le troisième rapport d'évaluation du GIEC a identifié un grand nombre de dommages et/ou de risques sévères si la température moyenne globale s'accroît de 1 à 2 °C ou plus. Ils incluent : la fonte du glacier du Groenland, qui entraînerait une hausse du niveau des mers de plusieurs mètres ; des dommages significatifs à la production céréalière dans les pays tropicaux et sub-tropicaux, qui pourraient entre autres annuler les progrès vers l'autosuffisance alimentaires dans les pays en développement.

Selon le GIEC, une augmentation de 2 à 3 % de la température moyenne globale ferait souffrir d'un risque accru de malaria 300 millions de personnes supplémentaires, d'un risque de malnutrition 50 à 120 millions de personnes supplémentaires et d'un risque de pénurie d'eau plus de trois millions de personnes, sans parler de la perte d'écosystèmes uniques et de dommages substantiels aux récifs de corail.

Le groupe du GIEC sur l'évaluation des impacts a demandé aux groupes de modélisation de faire tourner un scénario pour 450 ppmv de CO₂, qui avec les autres gaz correspondrait à une stabilisation à environ 550 ppmv d'équivalent CO₂, soit le double des

seul qui ait reçu un début de versement est celui pour les PMA- d'un total mirifique de 10 millions US\$.... Ces engagements financiers sont tristement inadéquats. Qui plus est, les Etats-Unis et le Japon sont absents de la liste des contributeurs. Les nouveaux fonds n'ont jusqu'à présent reçu qu'une minuscule fraction des fonds promis, sans parler des montants réellement nécessaires. Le besoin de financements est exposé dans la Convention et réitéré dans le Protocole, et pourtant les progrès ont été pathétiques. Et maintenant les nations les plus riches du monde font marche arrière sur la déjà bien maigre promesse qui faisait partie intégrante du deal de Bonn, menaçant l'émergence d'une confiance Nord/Sud.

COP8 doit réaliser des progrès sur :

- chacun des pays développés doit expliquer en détail comment il entend respecter sa promesse de financement, et garantir que ces flux financiers sont prédictibles ;
- l'additionnalité de ces financements par rapport à l'aide au développement et au MDP doit être démontrée ;
- les fonds nouvellement créés doivent avoir des ressources suffisantes pour fonctionner convenablement, aussi les 410 millions proposés doivent aller à ces fonds ;
- les pays développés doivent accepter d'accroître leur niveau de financement, en particulier ceux qui n'ont toujours promis aucune contribution ;
- l'approvisionnement de ces fonds doit être obligatoire, avec une responsabilité fonction du principe pollueur-payeur.

concentrations pré-industrielles. Cela entraînerait une augmentation de la température d'environ 2,5 °C, ou davantage avec une sensibilité climatique plus importante, qui présente une probabilité significative. Par conséquent, ce nouveau scénario GIEC " 450 " entraînerait un changement de la température moyenne qui réaliserait tous les impacts mentionnés ci-dessus. Il est donc essentiel que le GIEC demande des scénarios d'émission plus bas à la communauté des modélisateurs.

Un scénario approprié éviterait un réchauffement de 2°C et entraînerait une baisse de la température moyenne à partir de la fin du siècle. Le GIEC devrait le faire.

Adaptation

L'adaptation n'a certes pas reçu la même attention que la réduction des émissions mais elle n'a pas pour autant été mise de côté. Elle représentait un élément important des accords de Marrakech adoptés à COP 7, avec ses lots de nouveaux mécanismes de financement (voir article ci-dessus). Le socle d'une structure solide est bien là, mais il nécessite cependant d'être encore élaboré et alimenté.